

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR11.32PR
concernant**

**la demande d'un crédit d'investissement de Fr. 178'000.--
pour l'acquisition d'un appareil de mesure de la vitesse
et d'un logiciel pour assurer le traitement et le suivi des amendes d'ordre**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le lundi 19 décembre 2011 et le lundi 13 février 2012. Elle était composée de Mesdames Anne GANDER et Fanny SPICHIGER, de Messieurs Steves BUCHS, Pierre CHERBUIN, Thierry GABERELL, François GILLET, Thomas JENNI et du soussigné désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de Monsieur Jean-Daniel CARRARD, municipal, et du Commandant Monsieur Pascal PITTET. Nous les remercions pour leur présence et les nombreux renseignements fournis à la commission.

Introduction

Lors de la première séance, la commission a reçu les informations suivantes ;

- la police cantonale a effectué environ 20 contrôles durant 2011 à Yverdon-les-Bains
- environ 20% des accidents de la route dans le canton de Vaud sont dus aux excès de vitesse

Le non-respect des limitations à Yverdon-les-Bains est en forte recrudescence. Pour prévenir les accidents et dissuader les automobilistes de dépasser les limitations, l'acquisition d'un système de mesure de la vitesse paraît appropriée pour remplir ce rôle.

Comparaison des produits

Suite à la présentation de la délégation municipale, peu convaincue par le logiciel proposé dans le préavis, la commission a demandé des compléments d'informations sur les différents systèmes de mesure ainsi que sur les logiciels. Lors d'une seconde séance, la commission a pu étudier les variantes suivantes :

Acquisition :

- Appareil « pistolet laser » : Fr. 27'046,45 TTC
- Appareil « Multaradar » : Fr. 98'624,50 TTC
- Véhicule et adaptation pour appareil « Multaradar » : Fr. 44'940,00 TTC

Coûts de maintenance :

- Maintenance annuelle « pistolet laser » : Fr. 1'000,00 TTC
- Maintenance annuelle « Multaradar » : Fr. 15'000,00 TTC

Coûts logiciels :

- Epsipol version « pistolet laser » : Fr. 187'000,00 TTC
- Epsipol version « Multaradar » : Fr. 180'000,00 TTC
- Gefi version « pistolet laser » : Fr. 24'000,00 TTC
- Gefi version « Multaradar » : Fr. 20'000,00 TTC

Les deux produits Epsipol et Gefi ne sont pas comparables en termes de potentiel. Sur un système Gefi, le sous-officier de police affecté au radar devrait traiter lui-même le suivi des contraventions, d'où une

réduction significative de sa présence sur le terrain. Il faudrait ainsi compter un ratio de 2 heures d'administratif pour 1 heure sur le terrain, soit une présence quotidienne dans le trafic de 2h30.

En comparaison avec les autres unités de police utilisant respectivement Epsipol et Gefi, il appert que les ressources en personnel nécessaire varient du simple au double, en raison des fonctionnalités automatisées développées sur Epsipol. Le risque d'erreur est naturellement accru de façon significative lorsque les opérations s'exercent manuellement comme sur le produit Gefi.

Coûts en personnel annuelle

Un opérateur radar (1 ETP (=Equivalent Temps Plein) de sous-officier de police) : Fr. 95'000.-

Interventions et recettes pronostiquées

Il est difficile de se prononcer sur le nombre d'intervention, cependant à Morges une opération de 2 heures sur le terrain représente une cinquantaine de cas délictueux. Ils enregistrent environ Fr.400'000.- par année de recette sur un radar (293 points de contrôle pour 107'000 véhicules contrôlés).

Les recettes sont évidemment directement liées à la présence de l'opérateur sur le terrain. Si les opérations de saisie manuelles devaient être réalisées sur le programme Gefi, la présence quotidienne en moyenne du collaborateur ne pourrait excéder 2h30.

Conclusion de la commission

La commission a pu se déterminer après avoir reçu les compléments d'informations cités dans le rapport. Elle relève que le système « pistolet laser » n'est pas utilisable de nuit, ce qui réduit les contrôles quotidiens, surtout en hiver. Elle propose donc à l'unanimité de ces membres d'opter pour l'appareil « Multaradar ».

Concernant le logiciel, avec un système « Gefi », le travail administratif serait conséquent et ne permettrait pas de présence significative sur le terrain. La commission à 7 voix pour et 1 voix contre, propose d'opter pour le système « Epsipol » qui serait beaucoup plus efficace et dissuasif.

La commission émet donc le vœu que la Municipalité se donne les moyens d'avoir un outil informatique performant.

Elle propose, par 7 voix pour et 1 voir contre, d'amender l'article 2 de ce préavis comme suit :

Article 2 : un crédit d'investissement ~~de frs 178'000.-~~ **de frs 339'000.-** lui est accordé à cet effet;
(pour information: Fr.98'624,50 + Fr.180'000,00 + Fr.26'000,00 + Fr.18'940,00 + Fr.15'000,00 = Fr.338'564,50)

Les articles 1 et 3 sont approuvés à l'unanimité des membres de la commission.

Pour la Commission

Pascal Gafner